

[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Justice](#)

Lot-et-Garonne : prison avec sursis pour trois policiers reconnus coupables de violences et de faux procès-verbal



[Justice](#), [Agen](#), [Lot-et-Garonne](#)

Publié le 17/06/2021 à 14:32 , mis à jour le 18/06/2021 à 15:06

Les trois fonctionnaires écopent également d'une interdiction temporaire d'exercer leur activité professionnelle.

Le soin chirurgical porté à l'étude du dossier par les juges du tribunal correctionnel comme les réquisitions du procureur de la République laissaient peu de place au doute lors de l'audience de première instance le 20 mai dernier à Auch.

Le délibéré était attendu ce jeudi 17 juin. Pour avoir les 13 et 14 août 2020 commis des violences volontaires sur un individu récalcitrant au pied des murs de la maison d'arrêt puis dans la cellule de garde à vue, trois policiers des effectifs du commissariat d'Agen sont condamnés à des peines de prison avec sursis allant de 3 à 12 mois. Deux des trois sont toutefois relaxés du chef de prévention de faux en écriture publique. Le jour de leur procès, ils avaient été contraints de justifier du contenu d'un procès-verbal établi à la suite du double incident.

Les trois fonctionnaires de police sont interdits d'exercice de leur profession pendant 3 mois pour celui qui se trouvait dans la cellule de garde à vue avec la victime, pendant six

mois pour les deux autres. Toujours incarcérée à Bordeaux pour des délits commis sur la voie publique, cette même victime s'était constituée partie civile. À ce titre, deux des trois policiers doivent lui verser 1 700 € au titre des dommages et intérêts.

Lors du procès à Auch a été diffusé un document vidéo filmé par une riveraine mis à disposition de l'inspection générale de la Police nationale (IGPN). Cette courte séquence de quelques secondes reste à charge contre les policiers au terme de l'enquête diligentée par le parquet d'Agen à la vue de ce document de moins de trente secondes. L'auteur des coups contre la victime a reconnu à la barre ne pas avoir respecté la procédure d'interpellation, expliquant « avoir eu un geste peu professionnel. »

Les trois policiers peuvent faire appel de la décision de première instance sous dix jours.



Stéphane Bersauter
suivre ce journaliste

Taboola Feed

Een miljoen redenen om te beleggen in Shiba Inu op eToro

Crypto-activa zijn in een aantal EU-landen en het VK niet gereguleerd. Geen consumentenbescherming.

eToro | Sponsorisé

Wat als je een jaar geleden \$1.000 in Amazon had geïnvesteerd?

eToro | Sponsorisé

L'Amour est dans le pré : leur histoire a tourné au drame

Trendscatchers | Sponsorisé

Ils pensaient avoir sauvé un chat, mais lorsqu'ils voient sa fourrure changer de couleur, ils réalisent qu'ils ont fait une terrible erreur...

Trendscatchers | Sponsorisé